

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 3 juin 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Linda Gosselin, mairesse suppléante.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

76-06-21

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 3 juin 2021
 - 4.2 - Adoption du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2020
 - 4.3 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant 2020
 - 4.4 - Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Parc industriel
 - 6.3.1 - Vente de terrain
 - 6.3.1.1 - Les Entreprises AKT inc
 - 6.3.1.2 - 9137-9909 Québec inc
 - 6.3.2 - Plan de relance MRC des Etchemins
 - 6.4 - Développement Tanguay
 - 6.5 - Eau potable
 - 6.6 - Abri d'hiver
 - 6.7 - Centre civique / éclairage extérieur
 - 6.8 - Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
 - 6.9 - Nomination inspecteur régional
 - 6.10 - Camion-citerne
 - 6.11 - Harmonisation des règlements municipaux
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Comité culturel
 - 7.4 - Table de concertation en immigration
 - 7.5 - Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.5.1 - Projet d'agrandissement
 - 7.5.2 - Effets bancaires
 - 7.6 - Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.7 - Vente de terrain
 - 7.7.1 - Vente de terrain / Odette Grégoire

- 7.7.2 - Vente de terrain / Mécanique mobile DB
- 7.8 - Berce du Caucase
- 7.9 - Séance ordinaire de juillet
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Carrefour jeunesse emploi Les Etchemins
 - 8.3 - Fondation Sanatorium Bégin
 - 8.4 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

6.11 Harmonisation des règlements municipaux

ADOPTÉE

77-06-21

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

78-06-21

4.1 - Comptes fournisseurs au 3 juin 2021

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 3 JUIN 2021

Chèque	Nom	Montant	Payé
C2100242	TOROMONT CAT QUÉBEC	224 546,18	224 546,18
C2100243	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 369,88	2 369,88
C2100244	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	27,93	27,93
C2100245	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2100246	HYDRO-QUEBEC	32,02	32,02
C2100246	HYDRO-QUEBEC	898,63	898,63
C2100246	HYDRO-QUEBEC	2 118,10	2 118,10
C2100246	HYDRO-QUEBEC	259,16	259,16
C2100246	HYDRO-QUEBEC	702,72	702,72
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	856,61	856,61
	LUC DEBLOIS	9,76	9,76
	PIERRE FOURNIER	73,62	73,62
	YVAN GAGNON	112,13	112,13
C2100247	AON HEWITT	3 812,12	
C2100248	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	10 407,53	
C2100249	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 691,58	
C2100249	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	871,75	
C2100250	SSQ GROUPE FINANCIER	3 466,94	
C2100251	SOGETEL INC.	538,69	
C2100252	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	35,00	
C2100253	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	163,23	
C2100254	HYDRO-QUEBEC	589,34	

C2100255	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2100256	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	6,90	
C2100257	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	594,85	
C2100258	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	394,13	
C2100259	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	278,72	
C2100260	PUROLATOR COURRIER LTEE	27,76	
C2100261	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	
C2100262	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	421,89	
C2100263	PASSION FM	40,00	
C2100264	SERGE CARRIER ET FILS INC.	2 825,43	
C2100264	SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 661,71	
C2100265	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	1 098,01	
C2100266	DORYFOR INC.	173,43	
C2100267	SANI-ETCHEMIN INC.	3 909,15	
C2100268	ELECAL	224,15	
C2100269	GARAGE GILLES ROY INC.	2 381,73	
C2100270	LOCATION DE BEAUCE INC.	1 353,04	
C2100271	FONDATION SANTÉ BEAUCE-ETCHEMIN	200,00	
C2100272	UAP INC.	257,54	
C2100273	VALERO ÉNERGIE INC.	2 928,49	
C2100273	VALERO ÉNERGIE INC.	711,53	
C2100274	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	161,24	
C2100275	M.R.C. DES ETCHEMINS	3 470,21	
C2100276	CENTRE DE L'AUTO LMS INC.	235,93	
C2100277	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	321,47	
C2100278	FRANÇOIS COULOMBE	60,00	
C2100279	DEBLOUBAC	551,88	
C2100280	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2100281	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	7 325,70	
C2100282	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	35 190,64	
C2100283	BRANDT	845,97	
C2100284	FOLO COMMUNICATIONS	224,20	
C2100285	CHRISTIAN BÉLANGER	9 150,00	
	TOTAL	335 018,28	232 146,74
	SOLDE À PAYER	102 871,54	
	ENCAISSE	420555,46	

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

79-06-21

4.2 - Adoption du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2020

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020, tel que préparé par la Société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon.

ADOPTÉE

4.3 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant 2020

LE RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Justine, déposé à la séance du 3 juin 2021, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le cabinet comptable Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers pour l'exercice 2020 de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant, signé le 3 juin 2021, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Justine au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier 2020 révèle que la Municipalité de Sainte-Justine a réalisé un excédent de fonctionnement avant consolidation de 26 078\$. Au 31 décembre 2020, le surplus accumulé non-affecté s'établissait donc à 189 928\$ et le surplus affecté s'élevait à 50 000\$, soit une somme de 40 000\$ affectée à l'exercice financier 2021 et un montant de 10 000\$ affecté aux éventuels travaux de réfection de l'entrée est.

Lors de cet exercice financier, nous avons reçu des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 778 644\$ et des charges pour un montant de 2 549 358\$ et ce, incluant un amortissement des immobilisations 424 241\$.

Le coût total des immobilisations a augmenté de 255 257\$, passant ainsi à 14 217 649\$ et leur amortissement cumulé de 7 965 908\$ ramenait alors la valeur nette de ces immobilisations à 6 251 741\$.

Au cours de l'année 2020, la dette à long terme est passée de 1 021 164 \$ à 1 233 019\$, en hausse de 211 855\$. Cependant, il serait bon de noter que dans le cadre du transfert des actifs de nos équipements incendies à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins en 2018, une somme de 92 019\$ est incluse à notre dette totale de 1 233 019\$.

J'aimerais vous préciser que toutes ces données de l'année financière 2020 ont été prises avant la consolidation des partenariats avec les Régies intermunicipales et ne s'appliquent donc qu'à notre municipalité.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec le directeur général.

Christian Chabot, maire

80-06-21

4.4 - Rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine certifie d'avoir pris connaissance du rapport annuel 2020 de la Municipalité de Sainte-Justine concernant l'application du règlement 177-18 sur la gestion contractuelle tel que préparé par le directeur général;

QUE ce rapport sera également disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé que le camion-citerne de la Régie des incendies est arrivé le 27 mai dernier.

6.2 - Sécurité civile

Il n'y a rien de nouveau dans ce dossier.

6.3 - Parc industriel

6.3.1 - Vente de terrain

81-06-21

6.3.1.1 - Les Entreprises AKT inc

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre aux Entreprises AKT inc une partie du lot 6 401 107 du cadastre du Québec situé dans le Parc industriel de Sainte-Justine ;

QUE ce lot possède une dimension approximative de 500 pieds de largeur par 389 pieds de profondeur pour une superficie de 194 705 pi² ;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi² ;

QUE les autres conditions sont énumérées dans la promesse d'achat signée entre les parties le 20 mai 2021 ;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Les Entreprises AKT inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

82-06-21

6.3.1.2 - 9137-9909 Québec inc

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à 9137-9909 Québec inc une partie du lot 6 401 107 du cadastre du Québec situé dans le Parc industriel de Sainte-Justine ;

QUE ce lot possède une dimension approximative de 300 pieds de largeur par 225 pieds de profondeur pour une superficie de 67 500 pi² ;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi² ;

QUE les autres conditions sont énumérées dans la promesse d'achat signée entre les parties le 26 mai 2021 ;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre 9137-9909 Québec inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

6.3.2 - Plan de relance MRC des Etchemins

Le directeur général remet aux membres du conseil le dossier des modifications apportées à la demande initiale déposée au plan de relance de la MRC des Etchemins.

83-06-21

6.4 - Développement Tanguay

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de services professionnels faite par la société d'ingénierie CIMA+ pour l'évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration pour la somme de 13 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.5 - Eau potable

Cette lettre vise à informer les municipalités du Québec que le Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable est entré en vigueur le 25 mars 2021. De nouvelles obligations incombent désormais aux municipalités afin qu'elles se conforment aux exigences de ce règlement, notamment en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable où la concentration maximale du plomb est passée de 0,010 mg/l à 0,005 mg/l.

Selon les analyses effectuées au mois de décembre 2020 à 5 endroits différents sur notre réseau d'aqueduc, les résultats ont confirmé une concentration variant entre 0,001 mg/l à 0,002 mg/l soit de beaucoup inférieure à la norme de 0,005 mg/l.

6.6 - Abri d'hiver

Le conseil municipal est informé qu'il ne reste que quelques propriétaires qui n'ont pas encore enlevé leur abri d'hiver mais qui ont pris entente pour les enlever plus tard. Au total, 38 avis ont été transmis à cet effet. Un suivi sera quand même effectué pour les récalcitrants.

6.7 - Centre civique / éclairage extérieur

Le conseil est informé de l'achat de bollards et de projecteurs pour l'éclairage extérieur au Centre civique.

6.8 - Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Le projet de ce règlement a été adopté le 10 décembre 2020.

En raison du fait que ce règlement abroge l'article 3.4 du règlement de construction 77-07, une séance de consultation se tiendra lors de la séance ordinaire du mois de juillet 2021.

Un avis public à cet effet sera publié aux endroits habituels ainsi que dans le Langevinette.

84-06-21

6.9 - Nomination inspecteur régional

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipales relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

Considérant que cet engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif à compter du 20 mai 2021;

En conséquence,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal de Sainte-Justine nomme madame Annie Leblond, en plus de madame Lise Buteau et de messieurs Gabriel Gosselin et Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

Que par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

6.10 - Camion-citerne

Le conseil convient de vendre l'ancien camion-citerne du service incendie par voie de soumissions publiques qui devront être déposées avant le 23 juin à 14h00.

85-06-21

6.11 - Harmonisation des règlements municipaux

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE suite à la demande déposée par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte qu'une étude soit réalisée visant à harmoniser les règlements municipaux qui sont appliqués par la Sûreté du Québec et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au camp de jour, au dekhockey, à l'annulation du tournoi de dekh en raison de la COVID-19, au terrain de tennis et au terrain de balle-molle.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le dossier relatif aux services professionnels pour le dossier du Centre sportif suit son cours et nous devrions être en mesure de recevoir une offre de services pour la prochaine réunion du conseil municipal.

7.3 - Comité culturel

Suite à la publicité effectuée dans le Langevinette pour la création d'un comité culturel, Jean-Guy Labbé mentionne au conseil qu'il relancera ce dossier à l'automne mais cette fois, sur des invitations adressées directement à des personnes ciblées.

7.4 - Table de concertation en immigration

Après avoir dressé un bilan de la formation en francisation, Jean-Guy Labbé

mentionne au conseil qu'il y aurait présentement une pénurie de local pour effectuer cette formation en francisation auprès des immigrants.

Il y aurait présentement 93 adultes qui effectuent de la francisation et ce, principalement des niveaux 1 à 6.

7.5 - Bibliothèque Roch-Carrier

7.5.1 - Projet d'agrandissement

Le conseil municipal prend connaissance des plans préliminaires pour l'agrandissement de la Bibliothèque Roch-Carrier tant au niveau du Centre civique avec la Salle Claudia-Gagné que de la relocalisation dans les locaux de la Caisse.

Avant de prendre une décision dans ce dossier, le conseil municipal aimerait faire analyser la capacité portante du plancher de la Caisse pour s'assurer qu'il est en mesure de supporter le poids des étagères.

86-06-21

7.5.2 - Effets bancaires

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise mesdames Diane Lapointe et Michelle Tanguay à signer les effets bancaires pour et au nom du comité de gestion de la Bibliothèque Roch-Carrier.

ADOPTÉE

87-06-21

7.6 - Règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 177-18 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Sainte-Justine le 6 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 6 mai 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le présent règlement no 198-21 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1: L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Article 2: Le Règlement numéro 177-18 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9, 10 et 12 du règlement 177-18, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Article 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

7.7 - Vente de terrain

88-06-21

7.7.1 - Vente de terrain / Odette Grégoire

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à Odette Grégoire, une partie du lot 5 587 182 du cadastre du Québec situé à l'arrière de son lot actuel, soit le lot 3 915 776 du cadastre du Québec ;

QUE ce lot vendu possède une dimension approximative de 90 pieds de largeur par 265 pieds de profondeur pour une superficie de 23 850 pi² ;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi² ;

QUE les autres conditions (TPS, TVQ, arpenteur et notaire) sont plus spécifiquement énumérées dans la promesse d'achat à intervenir entre les parties;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Odette Grégoire et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

89-06-21

7.7.2 - Vente de terrain / Mécanique mobile DB

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à la compagnie 9418-3548 Québec inc (Mécanique mobile DB), une partie du lot 3 915 495 du cadastre du Québec situé à l'arrière de son lot actuel, soit le lot 3 915 495 du cadastre du Québec ;

QUE ce lot vendu possède une superficie approximative de 65 935 pi² ;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi² ;

QUE les autres conditions sont plus spécifiquement énumérées dans la promesse d'achat à intervenir entre les parties;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre la compagnie 9418-3548 Québec inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.8 - Berce du Caucase

Ce communiqué de presse vise à informer le conseil municipal que les organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches reprennent la lutte à la berce du Caucase et ce, pour une 4e année consécutive.

90-06-21

7.9 - Séance ordinaire de juillet

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QU'en raison de l'ouverture des soumissions pour le financement permanent du règlement d'emprunt no. 194-20 qui se tiendra le 6 juillet 2021, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de reporter la séance prévue le 5 juillet 2021 au 6 juillet à 19h30.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

91-06-21

8.1 - FQM

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés(1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

Par la présente DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

ADOPTÉE

8.2 - Carrefour jeunesse emploi Les Etchemins

L'assemblée générale annuelle du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins se tiendra le 15 juin à 15h00 sur la plateforme de visioconférence Zoom.

92-06-21

8.3 - Fondation Sanatorium Bégin

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de 2 cartes pour le tournoi de golf de la Fondation du Sanatorium Bégin qui se tiendra le 18 juin prochain au Club de golf de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

8.4 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de juin 2021 est remis aux membres du conseil.

93-06-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE cette séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT